

"ASHLER ET MANSON"

Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 254.120 Euros

Siège Social : BORDEAUX (33000), 2, Allée d'Orléans

532 700 648 RCS BORDEAUX

**RAPPORT DE GESTION
PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUILLET 2017**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lecture vous sera donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales.

I - ACTIVITE ET AUTRES INFORMATIONS SUR LA SOCIETE**A - DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES ET PRODUCTIONS**

Notre Société exerce une activité de prise de participations et d'intérêts et de gestion de ces participations et intérêts dans toutes sociétés françaises et étrangères, ainsi que toutes activités liées à la gestion de ces participations, l'assistance et le conseil en matière juridique, économique et financières dans toutes sociétés françaises et étrangères et notamment celles dans lesquelles elle détient des participations et le conseil, l'organisation et la formation professionnelle dans tous les domaines, notamment en matière de crédit et de courtage en assurance.

Elle est propriétaire de la marque ASHLER & MANSON et de la marque SITIGEO et constitue avec ses filiales, ASHLER & MANSON et A&M 44, l'un des principaux acteurs du marché du courtage en crédits immobiliers du grand Sud-Ouest.

B – CONJONCTURE ECONOMIQUE - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PROGRES REALISES

La Société ASHLER ET MANSON a réalisé un chiffre d'affaire « consolidé » de 957.821 Euros contre 983.000 sur 2015 (- 2,95%). Pour autant le volume de crédit traité par notre Société est en hausse de 20% et se situe à 120 millions d'euros contre 102 millions l'année précédente.

L'année 2016 constitue une année d'investissements commerciaux et de digitalisation pour ASHLER ET MANSON. Aussi, le résultat net « consolidé » de notre Société et de ses filiales fait ressortir une perte de -40.670 Euros traduisant ces efforts d'investissement.

Cette Perte est limitée compte tenu des investissements importants. En effet, il est à noter que les coûts liés au développement de la marque et de la plateforme internet SITIGEO, site de petites annonces immobilières gratuites et géolocalisables, ont été totalement autofinancés et passés en charge.

Le résultat de notre Société ressort quant à lui bénéficiaire de 7.249 Euros contre une perte de 31.156 Euros l'année dernière.

ASHLER ET MANSON poursuit le déploiement de son réseau avec l'ouverture d'une nouvelle agence à RENNES.

Depuis son introduction en Bourse, ASHLER ET MANSON a accueilli près de 18 nouveaux collaborateurs portant le nombre leur nombre total à 25. Un effort important a été engagé sur la formation et la mise en place de ces nouvelles équipes.

La création du site web SITIGEO a permis de trouver de nouveaux leads et de nouveaux prospects.

C - LES EFFORTS POURSUIVIS EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

N E A N T

D - LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Une nouvelle agence a ouvert à PARIS, portant ainsi à 8 le nombre d'agences AHSLER ET MANSON.

Les investissements en terme de formation portent leurs fruits.

Notre Société s'est fixée pour objectif d'arriver d'ici fin 2017 à un cheminement clients en full digital pour accompagner les nouveaux usages.

Dans cet esprit nous avons développé de nouveaux outils à l'usage de nos clients dans l'esprit du site SITIGEO.COM.

L'expérience client de ce site et les retombées en terme de communication sont très satisfaisants. D'autres expérimentations sont toutefois en cours pour fluidifier et faciliter le Traffic.

E - EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'ouverture de l'agence de Rennes et de celle de Paris caractérise l'ambition nationale d'ASHLER ET MANSON.

Par ailleurs, ASHLER ET MANSON poursuit ses efforts et ses investissements de digitalisation. Une chaîne YouTube d'informations immobilières vient par ailleurs d'être lancée.

Le chiffre d'affaires estimé à la fin du premier semestre 2017 ressort à 550.000 Euros, soit une hausse de plus de 50 % par rapport au premier semestre 2016. Cette tendance devrait se maintenir dans un contexte de taux de crédit qui demeurent toujours exceptionnellement bas.

F - DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L 441-6-1 et D441-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance le solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

	31.12.2016	31.12.2015
a) Solde de dettes de la Société à l'égard des fournisseurs	1 967,93 €	227,93 €
b) Décomposition du solde des dettes par date d'échéance : * Date échéance à 30 jours	1 967,93 €	227,93 €

G - AUTRES INFORMATIONS

1 - Les dirigeants

Le Conseil d'Administration et l'Organigramme de Direction sont composés comme suit :

Conseil d'Administration :

- Monsieur Aymerick **PENICAUT**,
- Madame Lucile **FOIRET**,
- Madame Bénédicte **ANDRIEU**,
- Monsieur Sylvain **BONNEBAT**,
- Monsieur Vincent **CHEDORGE**.

Organigramme :

- Monsieur Aymerick **PENICAUT** : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

- Monsieur Sylvain **BONNEBAT** : Directeur Général Délégué.

Conformément aux dispositions de l'article L.225 à 102, alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats à ce jour et des fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

N E A N T

2 - Le personnel

- Situation de la main d'œuvre :

* effectif moyen du personnel : 1

3 – Commissaires aux Comptes

Il vous sera demandé de prendre acte de l'erreur matérielle intervenue au sein du procès-verbal de l'Associé Unique du 31 juillet 2015 et du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 août 2015 relativement au terme des mandats des Commissaires aux Comptes.

II – LES RESULTATS

A - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les règles et méthodes comptables qui ont été mises en application pour l'établissement des comptes sociaux soumis à votre approbation sont mentionnées dans l'annexe jointe au bilan et aux comptes de résultats.

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables durant l'exercice.

B - ANALYSE DES RESULTATS

(1) Pour situer l'évolution de notre Société au cours de l'exercice écoulé, nous vous indiquons dans le tableau ci-après les chiffres caractéristiques des comptes sociaux soumis à votre approbation qui sont à comparer avec les mêmes données de l'exercice précédent :

	2016	2015
- Chiffre d'affaires hors taxes :	76.160	86.253
- Amortissements et provisions :	---	---
- Résultat d'exploitation :	(2.554)	(44.662)
- Résultat financier :	29.803	13.506
- Résultat exceptionnel :	(20.000)	---
- Impôt sociétés :	---	---
- Résultat net :	7.249	(31.156)

(2) - Analyse objective et exhaustive de l'évolution du chiffre d'affaire, des résultats et de la situation économique de la société notamment de la situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Notre chiffre d'affaires est en légère baisse du fait du résultat exceptionnel déficitaire. Notre Société a abandonné une partie de la créance qu'elle détenait à l'encontre de sa filiale, la SARL ASHLER & MANSON d'un montant de 20.000 €.

Cet abandon partiel de créance a été consenti sous la condition résolutoire d'un retour à meilleure fortune de la SARL ASHLER & MANSON.

C - RESULTATS FINANCIERS DES EXERCICES PRECEDENTS

Nous tenons également à votre disposition le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

D - INFORMATIONS PARTICULIERES

En application des articles 39-4 du Code Général des Impôts, il n'y a pas eu de dépenses somptuaires comptabilisées sur l'exercice.

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

A - L'affectation de résultat que nous vous proposons est conforme à la Loi et à nos statuts. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

* Affectation du résultat de l'exercice :

- Au poste « Réserve Légale » à concurrence de :.....	Euros	5.000
- Au poste « Report à Nouveau » à concurrence de :.....	Euros	<u>2.249</u>
<u>Total égal au résultat de l'exercice</u> :	Euros	7.249

B - Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, le rapport présenté et le texte des projets de résolutions mentionnent qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

IV - FILIALES, PARTICIPATION ET SOCIETES CONTROLEES

Nous indiquons le nom des Sociétés dans lesquelles nous possédons des participations en capital, la fraction de capital détenue ainsi que les résultats obtenus :

➤ Société « **ASHLER & MANSON** » Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.010 Euros, dont le siège social est à BORDEAUX (33000) 2 Allée d'Orléans, immatriculée sous le numéro 444 706 329 au Registre du Commerce

et des Sociétés de BORDEAUX, dans laquelle notre Société détient 100 % en pleine propriété du capital social.

Le dernier exercice clôturé par la Société « **ASHLER & MANSON** » est celui du 31 Décembre 2016 ; il s'est traduit par un chiffre d'affaires de 682.414 Euros et une perte de 49.441 Euros.

➤ Société « **A&M 44** » Société à Responsabilité Limitée au capital de 25.000 Euros, dont le siège social est à SAINT HERBLAIN (44800), 321 route de vanne, immatriculée sous le numéro 533 351 805 au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES, dans laquelle notre Société détient 100 % en pleine propriété du capital social.

Le dernier exercice clôturé par la Société « **A&M 44** » est celui du 31 Décembre 2016 ; il s'est traduit par un chiffre d'affaires de 255.997 Euros et un bénéfice de 1.515 Euros.

V – REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

NEANT

VI – ACTIONNARIAT SALARIE – STOCK OPTION

NEANT

Nous sommes maintenant à votre disposition pour vous présenter plus en détail le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe que nous soumettons à votre approbation.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à BORDEAUX,
Le 8 juin 2017

Le Président,
Monsieur Aymerick PENICAUT